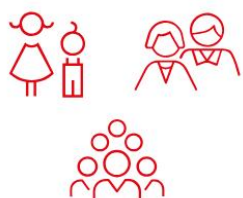




APPEL À PROJETS

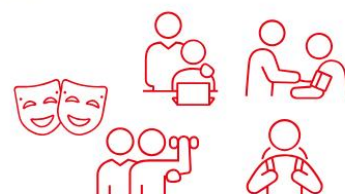
2026 / 2027



AGIR POUR LA MOBILITÉ SOCIALE

PAR L'ACCOMPAGNEMENT DES
PUBLICS FRAGILISÉS

Nos partenaires :



APPEL À PROJETS 2026 / 2027

1 – PRESENTATION DE LA FONDATION TRANSDEV

Placée sous l'égide de la fondation de France, la fondation Transdev a choisi d'intervenir dans le champ de la mobilité sociale en soutenant des initiatives qui permettent aux individus d'avancer et de progresser dans leur parcours de vie.

Depuis près de 25 ans, la fondation est un acteur important du mécénat d'entreprise. Elle intervient dans tous les territoires desservis par le réseau Transdev en France et est représentée localement par ses correspondant.e.s en région. Ainsi, la fondation Transdev inscrit son action dans une démarche de mécénat de proximité, en faveur de projets innovants socialement, dans les domaines de l'**emploi**, de l'**éducation**, de la **culture**, de la **santé**, et du **sport**.

Aux côtés des porteurs de projet, la fondation Transdev s'attache à accompagner leurs initiatives dans la durée. Ce sont **au total 512 projets** qui ont bénéficié du soutien de la fondation depuis 2002, pour un montant total de **plus de 5 M€**.

2 – OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS 2026/2027

Dans le cadre du présent appel à projets, la fondation Transdev souhaite donner aux structures porteuses les moyens de mettre en œuvre des dispositifs locaux d'accompagnement social destinés aux publics fragilisés socialement et/ou professionnellement.

Pourquoi ?

Parce que l'accompagnement social est un gage de transformation réelle pour les bénéficiaires concernés et leur permet une avancée significative vers une mobilité sociale. L'accompagnement social est d'autant plus efficace si son approche est globale et individualisée, afin de lever tous les freins rencontrés par les personnes en difficulté.

Qu'est-ce qu'un accompagnement social pour la fondation ?

L'accompagnement social est un dispositif, un programme, un parcours, déployé sur la durée et structuré en différentes phases ou modules. Un dispositif d'accompagnement peut comprendre, par exemple, une phase d'accueil personnalisée ou de diagnostic, des activités spécifiques permettant le développement personnel ou social des bénéficiaires, des ateliers de pratique, des sessions de coaching, des formations et apprentissages professionnels, du mentorat, etc.

Ainsi, cette année encore, l'ambition de la fondation, est d'apporter un **soutien aux projets incluant un dispositif d'accompagnement social des bénéficiaires, fortement structuré et sur la durée**.

L'objectif prioritaire de ces dispositifs sera d'améliorer sensiblement la situation de vie des personnes fragilisées de tous âges, dans le cadre de parcours d'insertion ou de réinsertion, s'inscrivant dans les différents axes du champ d'action de la fondation :

2.1 – Axe emploi

Les bénéficiaires concernés sont les personnes éloignées de l'emploi, en situation de précarité :

- Chômeurs de longue durée,
- Bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, ASS, AAH, etc.),
- Jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté (NEETS notamment),
- Femmes seules avec enfants,
- Personnes sans domicile fixe,
- Personnes disposant du statut de réfugié,
- Personnes sous-main de justice ou placées en détention après condamnation, engagées dans un parcours de réinsertion, et dont la libération est prévue dans un délai inférieur à trois ans.

Les projets ont pour objectif d'apporter un emploi immédiat ou une formation.

Ils pourront également permettre aux bénéficiaires d'**acquérir une autonomie en matière de mobilité** : par l'accès au permis ou aux solutions de transport et par la levée des freins psychologiques, matériels ou financiers. Tous les projets proposeront un accompagnement global sur la durée, visant à **lever l'ensemble des freins à l'emploi** des personnes concernées.

La présentation du parcours d'accompagnement proposé aux bénéficiaires sera exigée, déclinant, étape par étape : les objectifs pédagogiques (acquisition de compétences, savoir-faire et savoir-être), le contenu des activités proposées, leur durée en nombre d'heures (obligatoire).

Durée de l'accompagnement : 100 heures minimum par bénéficiaire.

Exemple de projet soutenu en 2026 par la fondation à Vannes (56)

*L'association Groupe Néo 56 a reçu un soutien de 8 000 € dans le cadre du projet « FEST'in FOOD », **un parcours d'intégration socioprofessionnelle** destiné à 15 bénéficiaires de la protection internationale, en priorité des femmes. À travers la cuisine et les métiers de la restauration, secteurs en forte tension sur le territoire, le projet propose un accompagnement global comprenant la participation à un festival de cuisine du monde, une formation qualifiante, des cours de français, un stage en entreprise et un accompagnement vers l'emploi.*

***D'une durée de 623 heures, réparties sur sept mois**, ce dispositif d'accompagnement permet de lever les freins à l'insertion professionnelle, notamment ceux liés à la mobilité, à la maîtrise de la langue et à l'accès aux droits, tout en favorisant l'autonomie et l'intégration des personnes réfugiées.*

2.2 – Axe éducation

Les bénéficiaires concernés sont en priorité les enfants et les jeunes jusqu'à 26 ans inclus, en situation de fragilité (par exemple, issus de famille monoparentale, vivant en zone rurale et/ou isolée, ainsi que dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville...).

Les projets devront proposer un accompagnement sur la durée et adaptée aux besoins des bénéficiaires visant à **réduire les inégalités en matière d'éducation**.

Ils auront notamment pour objectif de :

- Prévenir le décrochage scolaire et favoriser la persévérance éducative ;
- Renforcer l'autonomie et le pouvoir d'agir des jeunes dans la construction de leur parcours scolaire et professionnel ;
- Proposer des actions éducatives complémentaires aux enseignements dispensés par l'Éducation nationale.

Une présentation du parcours éducatif sera exigée, décrivant, étape par étape : les objectifs pédagogiques (acquisition de savoirs, de savoir-être, ...), le contenu des activités, leur durée en nombre d'heures (obligatoire).

Durée de l'accompagnement : 100 heures minimum par bénéficiaire.

Exemple de projet soutenu en 2026 par la fondation à Dieppe (76)

*L'Afev a bénéficié d'un soutien de 7 000 € dans le cadre de son programme de mentorat éducatif, destiné à 200 élèves âgés de 5 à 18 ans en situation de difficulté scolaire, notamment issus de quartiers prioritaires. **Sur deux années scolaires**, chaque jeune bénéficie d'un **accompagnement individuel de deux heures par semaine**, assuré par un bénévole formé, principalement étudiant. Cet accompagnement vise à soutenir sa motivation et sa réussite scolaire, à développer son autonomie et sa méthodologie de travail, ainsi qu'à l'aider dans sa réflexion sur son orientation. Des activités culturelles et ludiques complètent ce parcours, contribuant également au renforcement de la confiance en soi et à la prévention du décrochage scolaire.*

2.3 – Axe culture

Les bénéficiaires concernés sont des personnes éloignées de l'offre culturelle pour des raisons sociales ou économiques, résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones rurales isolées, ainsi que des personnes sous-main de justice ou placées en détention après condamnation, engagées dans un parcours de réinsertion, et dont la libération est prévue dans un délai inférieur à trois ans.

Les projets donneront accès à la culture dans ses différentes formes. Ils proposeront notamment :

- La découverte d'univers artistiques et culturels comme le théâtre, le cinéma, la musique, la danse, etc. ;
- L'accès à une pratique artistique régulière sur la durée ;
- La participation à une création artistique avec des professionnels et à sa restitution.

Les parcours culturels destinés aux publics concernés incluront une démarche « d'aller vers » les publics et porteront des valeurs de mixité sociale – entre générations, entre amateurs et professionnels, entre personnes en situation de handicap et personnes valides – etc.

Ces projets auront ainsi comme objectifs de :

- Créer des opportunités de rencontre avec des acteurs du monde culturel et artistique ;
- Favoriser le développement de compétences transversales telles que l'expression orale, la créativité, l'esprit critique, le travail collectif et la confiance en soi.
- Faciliter l'accès à des lieux, pratiques et environnements peu fréquentés par les bénéficiaires ;
- Élargir les perspectives d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle ;
- Renforcer l'égalité des chances en développant l'ouverture sociale, culturelle et professionnelle des participants.

Une présentation détaillée du parcours culturel proposé sera exigée, décrivant, étape par étape : ses objectifs pédagogiques (acquisition de savoirs, développement d'une pratique artistique, accès à des sorties culturelles, etc.), le contenu des activités, leur durée en nombre d'heures (obligatoire).

Durée de l'accompagnement : 50 heures minimum par bénéficiaire.

Exemple de projet soutenu en 2026 par la fondation à Calais (62)

*L'association Orchestre du Lointain a bénéficié d'un soutien de 8 000 € pour son projet « POMPOMPOM », destiné à 18 jeunes âgés de 11 à 25 ans en situation de décrochage scolaire, social ou professionnel. **D'une durée de cinq mois**, de septembre 2026 à janvier 2027, ce parcours de **59 heures**, co-construit avec le SAS Coluche, structure de droit commun accompagnant des jeunes décrocheurs résidant dans les quartiers prioritaires de la ville de Calais et en voie de marginalisation, s'articule autour de la découverte et de la pratique de la musique classique, notamment à travers la Symphonie n° 5 de Beethoven. Il comprend des rencontres avec la cheffe d'orchestre et les musiciens, une immersion au sein de l'orchestre, trois stages de pratique artistique, la participation à un concert ainsi qu'une restitution collective sur scène. L'objectif du projet est de favoriser la remobilisation et l'insertion des jeunes à travers la pratique artistique, en développant leur confiance en eux, leur capacité d'expression, leur ouverture culturelle et leur aptitude à s'inscrire dans une dynamique collective.*

2.4 – Axe sport

Les bénéficiaires concernés sont les personnes, jeunes ou moins jeunes, éloignées de toutes pratiques régulières d'un sport, vivant principalement dans les quartiers prioritaires ou en zones rurales isolées, les personnes en situation de handicap ou celles touchées par un accident de la vie.

Les projets visent à favoriser la mobilité sociale et l'égalité des chances grâce à la pratique sportive, en contribuant à :

- Renforcer la confiance en soi et le développement de compétences personnelles et transversales ;
- Développer les liens sociaux, l'ouverture aux autres et le sentiment d'appartenance, tout en promouvant les valeurs de cohésion, de respect et d'inclusion ;
- Permettre l'accès à de nouvelles opportunités éducatives, professionnelles et citoyennes, en favorisant le bien-être physique et psychologique.

Sont exclus les projets liés aux sports de compétition.

La présentation du parcours d'accompagnement proposé aux bénéficiaires sera exigée, déclinant, étape par étape : les objectifs pédagogiques (acquisition de compétences, savoir-faire et savoir-être), le contenu des activités proposées, leur durée en nombre d'heures (obligatoire). Celui-ci sera idéalement coconstruit avec les écoles, associations, maisons de quartier ou structures sociales.

Durée minimum de l'accompagnement : 50 heures par bénéficiaire.

Exemple de projet soutenu en 2026 par la fondation à Lavale (53)

*L'association US Laval Basket a bénéficié d'un soutien de 7 000 € pour son projet « Basket de Quartiers Laval 2026 - Sport, Citoyenneté & Emploi », destiné principalement à des jeunes Lavallois âgés de 10 à 25 ans, majoritairement issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Déployé sur une année scolaire complète, **ce parcours de 50 heures par bénéficiaire** associe pratique sportive, accompagnement éducatif, sensibilisation à la citoyenneté et soutien à l'orientation ainsi qu'à l'insertion professionnelle. Les jeunes participent à des séances de basketball, à des ateliers citoyens et de préparation à l'emploi, et bénéficient d'un suivi individualisé assuré par les éducateurs du club et les partenaires locaux. Le projet vise à faire du sport un levier d'insertion et d'émancipation en renforçant la confiance en soi, l'esprit d'équipe, la citoyenneté et l'autonomie des jeunes, tout en facilitant l'accès à la formation, à l'emploi et à l'engagement.*

2.5 – Axe santé

Les bénéficiaires concernés sont les personnes dont la condition physique et psychologique a été altérée par la maladie, le handicap ou un accident.

Les projets ont pour objectif de **favoriser l'insertion ou la réinsertion sociale et/ou professionnelle** des personnes en situation de handicap ou confrontées aux conséquences d'une

maladie ou d'un accident. En complément des accompagnements médicaux, médico-sociaux ou sociaux existants, ils visent à :

- Préserver ou renforcer les capacités physiques et psychologiques des bénéficiaires ;
- Lutter contre l'isolement et le repli sur soi en favorisant le lien social ;
- Développer l'autonomie, la confiance en soi et la capacité à se projeter dans l'avenir ;
- Permettre l'accès à de nouvelles opportunités et favoriser une participation pleine et entière à la vie sociale, citoyenne et professionnelle.

Un programme détaillé de l'accompagnement, incluant une dimension globale sera exigé.

Durée de l'accompagnement : 50 heures minimum par bénéficiaire.

Exemple de projet soutenu en 2026 par la fondation à Auray (56)

*L'association Corps & Âmes a bénéficié d'un soutien de 12 000 € pour son projet « Se reconstruire après des violences : 35 nouveaux départs », destiné à 35 femmes victimes de violences, principalement en situation de séparation ou de monoparentalité. **D'une durée de 22 mois**, de septembre 2026 à juin 2028, **ce dispositif de 54 heures par bénéficiaire propose un accompagnement pluridisciplinaire et personnalisé** associant consultations individuelles, groupes de parole, activités psychocorporelles, accompagnement juridique et, lorsque nécessaire, un soutien à la construction d'un projet professionnel. L'objectif du projet est d'accompagner les bénéficiaires dans leur reconstruction après les violences subies, en améliorant leur santé psychique et leur bien-être, en restaurant l'estime de soi et la confiance en soi, en rompant l'isolement et en favorisant leur remobilisation progressive dans leurs parcours personnel et professionnel.*

3 – LES MODALITES DE REPONSE A L'APPEL A PROJETS

3.1 – À qui s'adresse l'appel à projets ?

Prioritairement aux **associations**, et à titre exceptionnel, aux fonds de dotation opérationnels et aux fondations opérationnelles.

3.2 – Dans quels domaines les structures interviennent ?

Les structures porteuses agissent dans les domaines suivants : l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle, la médiation culturelle, l'insertion par le sport, la (ré)insertion de malades de longue durée ou de personnes en situation de handicap.

3.3 – Recevabilité des dossiers :

Pour être éligible, votre projet doit remplir **6 critères cumulatifs** :

▣ Structures soutenues

Le projet doit être porté par une structure éligible au mécénat : association de plus d'un an, fondation opérationnelle et fonds de dotation opérationnel.

▣ Bénéficiaires visés

Les actions bénéficient en priorité aux publics fragilisés : habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou de zones rurales isolées, personnes vivant dans une précarité structurelle ou conjoncturelle, personnes souffrant d'affection de longue durée ou en situation de handicap, familles monoparentales, enfants et adolescents, jeunes NEETs, personnes sous-main de justice ou placées en détention après condamnation, engagées dans un parcours de réinsertion et dont la libération est prévue dans un délai inférieur à trois ans.

▣ Proximité avec Transdev par le parrainage de votre projet

La fondation réserve son concours aux projets locaux ancrés dans les territoires desservis par le réseau Transdev figurant sur la carte des correspondants de la fondation (**à noter : les initiatives prenant place dans les villes de Marseille, Toulon, Nice et Paris ne pourront faire l'objet d'un soutien de la fondation dans le cadre du présent appel à projets**). **Votre demande de subvention sera obligatoirement parrainée localement par un salarié du groupe Transdev.** Aussi, avant de déposer votre dossier, nous vous invitons à consulter la [carte des correspondants locaux de la fondation Transdev](#) en France, pour présenter votre projet et solliciter un parrainage.

Exemple d'éligibilité géographique d'un projet :

*Prenons l'exemple d'une association X, dont le siège social est situé à Grasse (06), une ville qui **n'est pas desservie** par le réseau Transdev. Cependant, l'association possède une implantation locale à Cannes (06), une ville effectivement desservie par Transdev et porte un projet qui se déroulera exclusivement dans cette ville. Dans ce cas, bien que le siège social de l'association ne soit pas situé sur un territoire Transdev, **le projet est éligible** au soutien de la Fondation Transdev **car il se déroule dans une ville desservie par le réseau Transdev**. Il pourra ainsi faire l'objet d'un parrainage local par un salarié de Transdev basé à Cannes.*

▣ Accompagnement des bénéficiaires

Dans le cadre du présent appel à projets, la fondation Transdev **sélectionnera exclusivement les projets incluant un parcours d'accompagnement des personnes en situation de fragilité.**

Les principales étapes de cet accompagnement : dates, objectifs pédagogiques, contenu et durée des activités proposées seront détaillées dans le dossier de subvention.

La fondation ne pourra apporter son soutien financier aux projets démarrant avant le comité exécutif qui se tiendra au printemps 2027.

▣ Cofinancement du projet

La fondation Transdev finance à hauteur de 30 à 40 % maximum le montant total d'un projet avec un maximum de 12 000 €. Sauf cas exceptionnels, les projets pour lesquels il n'est pas prévu de cofinancement ne pourront être financés.

Les frais de coordination et de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre du projet peuvent être financés par la fondation dans la limite de 25 % du montant de la subvention demandée.

Des justificatifs de cofinancement seront demandés lors du versement de la subvention.

▣ Indépendance des projets

La fondation Transdev accompagne des projets développés en toute indépendance et qui ne se substituent ni aux activités du groupe Transdev, ni à celles de ses partenaires locaux publics ou privés.

Exemple de projet non éligible :

*L'association X propose de **mettre en place une navette gratuite pour les habitants d'un quartier mal desservi**, en partenariat direct avec la collectivité locale. Pour cela, elle sollicite la Fondation Transdev afin de financer l'achat d'un minibus et la rémunération d'un chauffeur. **Ce projet ne respecte pas le critère d'indépendance**, car il entre **en concurrence directe avec les services de transport opérés par Transdev ou par une autre entreprise sur ce territoire**. La fondation ne peut pas soutenir ce type d'initiative car elle risquerait de **se substituer à l'activité du groupe Transdev ou à celle de ses partenaires publics**.*

Pour vérifier l'éligibilité de votre projet au soutien de la fondation, consultez le questionnaire disponible sur le site internet de la fondation Transdev :

<https://fondation.transdev.com/questionnaire-eligibilite/>

3.4 – Calendrier de l'appel à projets

- **27 juillet 2026** – Diffusion du dossier d'AAP 2026/2027.
- **31 octobre 2026** – Date limite de dépôt des demandes de subvention.
- **1er novembre au 20 décembre 2026** – Contrôle de l'éligibilité des demandes et instruction des dossiers.
- **1er janvier au 15 mars 2027** – Rencontre avec la déléguée générale et sélection finale des dossiers pour le comité exécutif.
- **30 avril 2027** – Envoi des dossiers aux membres du comité exécutif.
- **Mai - Juin 2027** – Comité exécutif.
- **Juin 2027** – Notification des soutiens financiers accordés.

Liens vers les ressources externes et les sites dédiés :

Pour en savoir plus sur la fondation Transdev :

<https://fondation.transdev.com/>

Pour vérifier l'éligibilité de votre projet :

<https://fondation.transdev.com/questionnaire-eligibilite/>

Pour contacter un correspondant de la fondation Transdev en région :

<https://fondation.transdev.com/contacts-locaux/>

Pour contacter l'équipe de la fondation Transdev :

<https://fondation.transdev.com/nous-contacter/>

Pour déposer votre demande de subvention :

<https://projets.fondation.transdev.com/fr>